

## Section 36 Sociologie et sciences du droit

### Motion

#### Réaction de la section 36 du Comité national de la recherche scientifique à l'adoption de la loi de programmation de la recherche (LPR)

En signe de protestation contre l'adoption de la LPR, la section 36 a décidé de ne pas transmettre ses rapports d'évaluation de la session d'automne 2020. Elle a fait en sorte que les collègues ayant candidaté à un avancement au choix, ainsi que les revues et les écoles thématiques en attente de soutiens financiers, ne soient pas lésés par cette démarche. Ce faisant, la section entend néanmoins signifier son profond désaccord avec les orientations de l'ESR qui se dessinent dans cette loi.

**Jay ROWELL,**  
président de la section 36

**Motion adoptée le 25 novembre 2020**  
**20 votants : 20 oui, 0 non, 0 abstention**

#### Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. François-Joseph RUGGIU, directeur scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS
- Mme Sandrine LEFRANC, directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS